



Ville de Niort
CS 58755

79027 NIORT CEDEX

Direction des Ressources Humaines

AGENT D'ANIMATION (H/F)
CDD DE 3 ANS A TEMPS NON COMPLET (28H)

Référence : 24E/C31

DIRECTION DE L'EDUCATION SERVICE ANIMATION

Présentation :

A côté de ses missions obligatoires en matière de gestion des écoles du 1^{er} degré (carte scolaire, ressources humaines et financières, patrimoine), la Direction de l'Education contribue à la mise en oeuvre d'une politique éducative au sens large, souhaitée par la Municipalité, en investissant les temps périscolaires et extra scolaires dans le cadre d'un projet Educatif de Territoire, renouvelé en 2023. Plus de 4 000 enfants fréquentent les 19 groupes scolaires répartis sur le territoire Niortais. Le périmètre d'activité de la Direction est vaste avec de multiples partenaires internes et externes.

Le service Animation a en charge :

- la gestion des accueils collectifs de mineurs municipaux (accueils de loisirs péri et extra scolaire) pour les 3 – 11 ans.
- les actions en direction de l'enfance et de la jeunesse au travers de la mise en oeuvre d'activités de loisirs et du Conseil municipal des enfants.

Missions :

A ce titre et sous l'autorité du coordonnateur de secteur des accueils péri et extrascolaire, vous serez chargé(e) des missions suivantes en votre qualité d'agent d'animation :

- **Participe à l'animation, la surveillance et l'encadrement des enfants sur les différents temps d'accueils (accueil périscolaire, accueil du mercredi après-midi et centre de loisirs) et les temps forts dans le respect du projet éducatif de territoire et des intentions éducatives de la Collectivité :**
 - Assure l'accueil des enfants et des familles ;
 - Prépare et anime des activités en lien avec le projet pédagogique de l'accueil ;
 - Participe à l'encadrement des temps de la vie quotidienne (repas, ...) ;
 - Veille à l'inclusion des enfants en situation de handicap ;
 - Est attentif à la sécurité physique, morale et affective des enfants : intervient, régule et signale au besoin ;
 - Propose et met en oeuvre un projet d'animation spécifique pour les enfants de la maternelle.
- **En l'absence du référent péri-extrascolaire, assure les fonctions de directeur de l'accueil collectif de mineurs :**
 - Assure le rôle de correspondant auprès de la communauté éducative de l'établissement, (équipes, enseignantes, parents d'élèves, ...), facilite les échanges ;
 - Veille au respect de la réglementation en matière d'accueils collectifs de mineurs, signale au besoin ;
 - Mobilise l'équipe d'animation pour les activités auprès des enfants ;
 - Effectue le report d'information sur le fonctionnement de l'établissement auprès du coordonnateur de secteur (Pointage, fréquentation animation, indicateurs PEDT, dysfonctionnement).

Contraintes horaires :

Temps de travail annualisé sur la base de 28h00 hebdomadaires soit 1280h00 annuelles.

Durée hebdomadaire de service différente en fonction des missions et des périodes de l'année, temps scolaire ou hors temps scolaire :

- agent d'animation type 1 : tous les temps périscolaires le matin de 7h30 à 8h45, le midi de 11h45 à 14h00 et le soir de 16h00 à 18h30, les accueils du mercredi après-midi de 13h30 à 17h30 et pas de service en centres de loisirs durant les vacances scolaires
- agent d'animation type 2 : temps périscolaires du matin seulement les mercredis, tous les midis et soirs, les accueils du mercredi après-midi et quatre semaines en centres de loisirs pendant les vacances (9h00 de service par jour).
- agent d'animation type 3 : temps périscolaires seulement le mercredi matin, tous les midis et la première heure du soir, tous les accueils du mercredi et sept semaines en centres de loisirs pendant les vacances.

Pour tous les profils d'annualisation un temps de coordination et de préparation d'activités est prévu de 8h45 à 11h00 les

mardis des périodes scolaires.

Travail ponctuel les samedis pour la préparation des centres de loisirs.

Profil :

- Impérativement titulaire du BAFA ou d'un titre ou d'un diplôme admis en équivalence ;
- Titulaire d'une qualification donnant les prérogatives de direction d'un accueil collectif de mineurs (BAFD obtenu ou en cours ou équivalent) appréciée ou être prêt à s'engager dans la formation BAFD ;
- Formation au PSC1 appréciée ;
- Sensibilité pour l'animation auprès des enfants de maternelle ;
- Expérience dans le domaine de l'animation et/ou de l'éducation et/ou de la direction de structures de loisirs ;
- Organisation et créativité ;
- Qualités relationnelles et rédactionnelles ;
- Sens des responsabilités et autonomie ;
- Aptitude au travail en équipe et en réseau ;
- Permis B en cours de validité exigé.

Conditions statutaires :

Poste à pourvoir par voie contractuelle sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation (catégorie C de la Fonction Publique Territoriale).

Remuneration :

Rémunération calculée sur la base des grilles des adjoints d'animation échelon 1

Renseignements :

Auprès de Monsieur Stéphane PARMENTIER, Responsable du service Animation (Tél.: 05 49 78 73 57)

Jury de recrutement :

Jury organisé le mardi 2 juillet 2024.

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre de motivation, 2 dernières évaluations professionnelles et copie du diplôme et/ou attestation de réussite au concours et/ou arrêté de la dernière situation administrative, les 2 ou 3 derniers bulletins de salaire) avant le **23/08/2024** sous la référence : **24E/C31** à l'attention de M. Le Maire - Direction des Ressources Humaines

Pour les candidats reconnus comme travailleurs en situation de handicap, une copie de l'attestation RQTH.

Par mail : drh-recrutement@mairie-niort.fr

Par voie postale : M. Le Maire

Direction des Ressources Humaines

Place Martin Bastard

CS 58755

79027 Niort Cedex